



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

N° 29-2025

Objet : Décision modificative N° 1

Vu la délibération N° 11-2025 en date du 05 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 13 juin 2025,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 16 juin 2025,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la nécessité d'ajuster les recettes et les dépenses de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie en section d'investissement ainsi qu'en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article unique : Approuve la décision modificative ci-dessous détaillée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
68	020	6817	Dotations aux provisions et aux dépréciation	+	481,27 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES					481,27 €
RECETTES					
74	020	744	FCTVA	+	481,27 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES					481,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
21	020	21351	Installations générale et agencement des constructions	+	800 000,00 €
21	510	21351	Installations générale et agencement des constructions	+	190 000,00 €
21	020	21828	Matériel de transports	+	30 000,00 €
23	845	2315	Installations, Matériel et outillage technique	-	1 020 000,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES					0,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 26 juin 2025.

Le Président
Jean LAVIOLETTE



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Étaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, SAUVIGNON, VINIT et
Messieurs COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE,
SAMANIEGO, SAUVIGNON, WOFYSY.

Étaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur SAMANIEGO.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur PENNEC.
Madame SANTIN pouvoir à Monsieur COULOUMY.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur DUPUY pouvoir à Monsieur DENION.
Monsieur SERGEANT pouvoir à Madame LOUISE-ADELE.
Monsieur VILLAÇA pouvoir à Madame SAUVIGNON.

Était absent excusé : Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **20**

Membres excusés et représentés : **9**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 28 mai 2025.